

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE MOZOGO

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISION

MOZOGO COUNCIL

CONTRACT TENDERS
INTERNEAL BOARD

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N° 017 /AC/RC/REN/DMTC-MOZ/CIPM/BEC/2026 DU 18/05/2026

EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'ACQUISITION DE CENT CINQUANTE (150) TABLES BANCS METALLIQUES, DANS LA COMMUNE DE MOZOGO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

1- Objet de la Consultation

Dans le cadre de l'exécution du budget, sous financement Fonds Propres de la Commune, Exercice 2026, le Maire de la Commune de MOZOGO, Maître d'ouvrage lance un avis de consultation en procédure d'urgence relatif à l'acquisition de Cent Cinquante (150) tables bancs métalliques dans la commune de Mozogo.

2- Consistance des prestations

Les prestations sont relatives à l'acquisition de Cent Cinquante (150) tables bancs métalliques dans la commune de Mozogo.

3- Participation et Origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés ou groupement d'entreprises agréées de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine des équipements en tables bancs et remplissant les conditions prévues par la Réglementation en Vigueur.

Par le présent avis de consultation, les prestataires intéressés sont invités à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4- Financement

Les prestations, objet du présent avis, sont financées par les Fonds Propres, exercice 2026, pour un coût estimatif de Dix Millions (10 000 000) Francs CFA TTC.

5- Consultation du dossier de cotation

Dès publication du présent avis, la cotation peut être consultée aux heures ouvrables auprès du Service Technique de la Commune de MOZOGO.

6- Acquisition du Dossier de Cotation

Le dossier de cotation peut être obtenu au Service Technique de la Commune de MOZOGO, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Vingt Cinq Mille (25 000) francs CFA** auprès de la Recette Municipale de Mozogo.

7- Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en **deux (02) volumes** ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- **L'enveloppe A** contenant les pièces administratives (Volume 1)
- **L'enveloppe B** contenant l'offre Financière (Volume 2)

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermées et scellées portant uniquement la mention de l'avis en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de l'avis et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

8- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles, conformes aux prescriptions de l'avis de la cotation, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès du Service Technique de la Commune de MOZOGO, au plus tard le 10/06/2026 à **10 Heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 017 /AC/RC/REN/DMT/C-MOZ/CIPM/BEC/2025 DU 18/05/2026
EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'ACQUISITION DE CENT CINQUANTE (150) TABLES BANCS
METALLIQUES DANS LA COMMUNE DE MOZOGO; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA,
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.
FINANCEMENT : FONDS PROPRES, EXERCICE 2026,
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

9- Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission accompagnée du reçu de la CDEC d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit **Deux Cent Mille (200 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire du 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **Soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater **de moins de trois (03) mois**.

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

10 – Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le 10/06/2026 à **11 heures** précises dans la salle des délibérations de la Commune de MOZOGO, en présence des soumissionnaires.

11- Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette cotation, le délai de réponse est fixé à **Vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de la cotation.

12- Délai d'exécution des prestations

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures est de **Soixante (60) Jours**. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations, **date de signature de votre contrat.**

13- Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en deux (02) étapes :

1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque Soumissionnaire ;

2^{ème} étape : Vérification des offres financières des prestataires et dont les offres ont été reconnues administrativement conformes

Les critères d'évaluation des offres sont les suivantes :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1- Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Absence de la déclaration de catégorisation ou le récépissé de dépôt ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2- Justificatifs des précédentes prestations

- a) Fausse déclaration ;
- b) Documents falsifiés ou scannés.

13.1.3- Offre financière

- a) Offre financière incomplète,
- d) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié

14- Attribution du marché

Le Maire de la Commune de MOZOGO, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évalué la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme à la cotation.

15- Délai de validité des offres


Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quinze jours, à compter de la date fixée pour la remise des offres.

15- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Service Technique de la Commune de MOZOGO de la Commune de MOZOGO.

Ampliations :

- PREFET MAYO-TSANAGA (pour information)
- CRTV (pour diffusion)
- DDMINMAP/MT/SPM (pour suivi)
- DD/MINDDEVEL/MT (pour information)
- DDMINEPAT/MT (pour suivi)
- PRESIDENT/CDPMMT (pour publication)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE/ARCHIVES

MOZOGO, le 18/05/2026
Le Maire de la Commune de MOZOGO,
Maître d'Ouvrage

Sa Majesté
Boukar Medjewe
Instituteur de l'Enseignement Primaire